

Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2020
Date d'affichage : 22 JANVIER 2020**

MEMBRES EN EXERCICE : 23

Les membres du Conseil Municipal, convoqués à domicile et par écrit le 10 janvier 2020, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, le 16 janvier 2020, à 18 heures 30, sous la présidence de Madame MONCHECOURT Sylvie, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Etaient présents : Mme Monchecourt, Maire – M. Morisseau- M. Grenet – Mme Archaux-Mme Belmonte-M. Corbel, Adjoints.

M. Dyas-M. De Sousa Neto-M. Rubin-M. Frichet-Mme Tissier-Mme Viltange-Mme Stempak- M. Leblanc-Mme Jacquenet-Mme Costérisant-Mme Golano.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés, représentés : M. Bon par M. Morisseau-Mme Ybanez par Mme Belmonte-Mme Gomes de Oliveira par M. Grenet-M. Bordet par M. Corbel-M. Leseur par Mme Jacquenet.

Etait absente : Mme Genitoni.

Secrétaire de séance : M. Morisseau.

Mme le Maire appelle les éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.

Mme le Maire précise avoir reçu de la part de Mme Jacquenet une demande de corrections du PV de la séance précédente sur son intervention.

Celles-ci sont notées au présent PV :

- Affaires budgétaires concernant la délibération autorisant à engager les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2020 :

- suite à la remarque de Mme Jacquenet « demande le montant des travaux pour chaque dossier aux comptes 21 ».

- Mme le Maire répond : « qu'il s'agit essentiellement des travaux liés aux contrats qui ont été délibérés lors de précédents conseils, notamment sont prévus la rénovation de la salle du Long Rocher pour environ 600 000 € et l'accueil de la mairie (accessibilité, mises aux normes) pour 287 500 €, l'église ». Concernant le 2^e point, à savoir le vote sur la délibération évoquée précédemment, il est rectifié comme suit :

Ont voté :

Pour : 18

Contre : 2 (M. Leseur- Mme Jacquenet)

Abstentions : /

Aucune autre observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS-COMMUNICATIONS

- Nombre d'autorisations d'urbanisme 2019 (2018) :

DIA 48 (27) – CU information 124 (111)-CU opérationnel 3 (5)-Permis de construire 25 (28)-PC modificatifs 6 (5)- Renseignements d'urbanisme 115 (90)-Déclarations préalables 54 (84)-Permis de démolir 2 (0)-Permis d'aménager 3 (0)

- Recensement 2019

Le nombre d'habitants est de 2777 (2807 en 2019).

- Etat-civil

Le nombre de naissance 2019 est de 22 (23 en 2018).

AFFAIRES SCOLAIRES

- Classe de neige : rectificatif

Lors du dernier conseil, il a été proposé le principe du départ d'une classe de CM2 en classe de neige à Manigod du 22 au 27 mars 2020 avec Côté Découvertes.

L'école primaire nous a informés que dans le coût initialement proposé (487 €/enfant), le coût des animateurs a été omis, portant le coût à 545 €.

Aussi, il est proposé d'annuler la délibération du 19 décembre 2019 et de délibérer à nouveau pour fixer la participation à 272,50 € (50 %).

Ont voté :
POUR : 22
CONTRE : /
Abstentions : /

URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme

Retrait délibération du 17 octobre 2019

Approbation du PLU

Par délibération du 17 octobre 2019, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme. Le contrôle de légalité nous a informés que certaines dispositions devaient être rectifiées ainsi que certains points du règlement.

Il s'agit d'observations mineures mais la Préfecture demande le retrait de la précédente délibération et d'approuver à nouveau le PLU.

Le bureau d'études a procédé à ces rectifications qui ont été validées par le contrôle de légalité (le mémoire en réponse sera annexé au PLU).

La parole est laissée à M. Fricchet pour une présentation des différents points, objets des observations.

- Intervention de Mme Jacquenet : elle rappelle que la remarque faite lors du conseil municipal du 17 octobre 2019 n'a pas été prise en compte, à savoir que le vote sur l'approbation du PLU a été précipité et que l'on aurait pu donner plus de temps afin de consulter un maximum de concitoyens. Elle affirme que les remarques faites par le contrôle de légalité confirment la précipitation.

Elle demande pourquoi nous nous sommes précipités à nouveau pour voter le PLU et déplore le fait que nous n'en débattions pas avec nos concitoyens.

- Réponse M. Fricchet : rappelle que l'élaboration a duré 5 ans, que ce ne sont pas les concitoyens qui auraient pu répondre aux remarques du contrôle de légalité. La procédure a été respectée et l'on avait tous les éléments pour retirer la délibération du 17 octobre 2019 et voter l'approbation.

- Demande Mme Jacquenet sur le nombre de recours gracieux reçus

- Réponse de Mme le Maire : 6

- Mme Jacquenet demande à nouveau si les remarques du commissaire-enquêteur ont bien été prises en compte.

- M. Fricchet répond que Mme Jacquenet avait déjà posé la question.

Retrait de la délibération du 17 octobre 2019 :

Ont voté :
POUR : 19
CONTRE : /
Abstentions : 3 (Mme Jacquenet-M. Leseur-Mme Golano)

Approbation du Plan Local d'Urbanisme :

Ont voté :
POUR : 19
CONTRE : /
Abstentions : 3 (Mme Jacquenet-M. Leseur-Mme Golano)

- Plan Local d'Urbanisme : Droit de Préemption Urbain

Retrait délibération du 17 octobre 2019

Institution d'un Droit de Préemption Urbain simple

Suite au retrait du PLU et à la nouvelle approbation, il est également nécessaire réglementairement de retirer la délibération du 17 octobre instituant un DPU renforcé.

Suite à la commission d'urbanisme, il est proposé d'instituer un DPU simple (identique au DPU de l'ancien POS).

Ont voté :
POUR : 20
CONTRE : /
Abstentions : 2 (Mme Jacquenet-M. Leseur)

- Plan Local d'Urbanisme : Taxe d'aménagement

Retrait délibération du 17 octobre 2019

Taux taxe d'aménagement

Suite à cette nouvelle approbation du PLU, le taux de la taxe d'aménagement doit être pris en compte, pour rappel :

- 2,6 % sur l'ensemble de la commune et sur la zone NAX au POS qui devient Aux au PLU,
- 2,8 % (TA majorée) rues des Gorgettes, des Bas Cormiers en zone UBA au POS devient zone UB au PLU ainsi que la rue des Nangeautes (zone UC au POS).

Ont voté :
POUR : 20
CONTRE : /
Abstentions : 2 (Mme Jacquenet-M. Leseur).

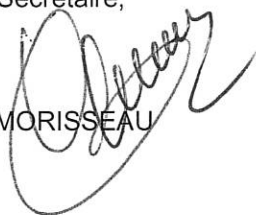
Mme le Maire appelle les éventuelles questions :

- Mme Jacquenet demande si ses propos lors de la précédente séance vont être intégrés au présent PV.
- Réponse de Mme le Maire : les remarques sont portées au présent PV. Le pouvoir de M. Leseur est pris en compte.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h 50.

Le Secrétaire,

C. MORISSEAU



Le Maire,

S. MONCHECOURT

